

## **Encore un mauvais coup !**

### **LE GOUVERNEMENT SUPPRIME UNE DEMI-PART AUX VEUVES-VEUFS- DIVORCES(E)S – SEPARÉS(E)S AYANT ELEVE AU MOINS 1 ENFANT**

#### **De lourdes conséquences pour des millions de retraités !**

Jusqu'au 31/12/2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire. La dernière loi des Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans.

Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012.

Comme en témoigne le tableau ci-dessous :

<b>A DECLARER</b>	<b>Impôt annuel à payer avec la ½ part</b>	<b>Impôt annuel à payer sans la ½ part</b>	<b>Différence à payer</b>
<b>1300 €uro mensuel</b>	<b>0</b>	<b>298</b>	<b>+298</b>
<b>1400 €uro mensuel</b>	<b>0</b>	<b>525</b>	<b>+525</b>
<b>1500 €uro mensuel</b>	<b>82</b>	<b>749</b>	<b>+667</b>
<b>1600 €uro mensuel</b>	<b>172</b>	<b>940</b>	<b>+768</b>
<b>1700 €uro mensuel</b>	<b>260</b>	<b>1092</b>	<b>+832</b>
<b>1800 €uro mensuel</b>	<b>442</b>	<b>1243</b>	<b>+801</b>
<b>1900 €uro mensuel</b>	<b>669</b>	<b>1394</b>	<b>+725</b>
<b>2000 €uro mensuel</b>	<b>885</b>	<b>1545</b>	<b>+660</b>
<b>2100 €uro mensuel</b>	<b>1196</b>	<b>1856</b>	<b>+660</b>

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

**PIRE ! Pour les personnes devenant imposables, leur situation va se traduire par :**

- La retenue des cotisations sociales sur les retraites
  - La suppression ou la baisse de certaines aides sociales ,
  - La suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes
  - La suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation
  - La suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans
  - La suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle
- Etc ... !

Même étalée sur 3 ans cette réforme est injuste et insupportable. Elle va aggraver la situation de millions de personnes, **en très grande majorité des retraité(e)s.**

Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux , ne seront pas touchés par la mesure.

Les arguments opposés par le gouvernement sont scandaleux ,il faut imposer le retrait de cette loi !

**C'est aussi ce que nous exprimerons avec force le 24 février  
et le 23 mars 2010 dans les manifestations unitaires.**